Bureau
du coroner
Québec

Rapport d’investigation du coroner

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

à l’intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de

Bernard Roy

2022-04481

Me Donald Nicole

Édifice Le Delta 2
2875, boulevard Laurier, bureau 390
Québec (Québec) G1V 5B1
Téléphone : 1 888 CORONER (1 888 267 6637)
Télécopieur : 418 643 6174
www.coroner.gouv.qc.ca

BUREAU DU CORONER		
2022-06-24 Date de l'avis	2022-04481 Nº de dossier	
IDENTITÉ		
Bernard Prénom à la naissance	Roy Nom à la naissance	
58 ans Âge	Masculin Sexe	
Baie-Trinité Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
DÉCÈS		
2022-06-24 Date du décès	Baie-Trinité Municipalité du décès	
Fleuve Saint-Laurent Lieu du décès		

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. Bernard Roy a été identifié visuellement par des proches sur les lieux du décès.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Selon les informations colligées au cours de l'investigation, le 24 juin 2022, vers 4 h 30, M. Bernard Roy s'était rendu faire de la plongée en apnée dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, à quelques centaines de mètres de sa résidence, située dans la Municipalité de Baie-Trinité.

Après avoir constaté que M. Roy n'était pas revenu à la maison et après avoir effectué des recherches qui se sont avérées infructueuses, ses proches ont alerté les secours, vers 10 h 22.

Dans les heures suivantes, les intervenants d'urgence ont effectué des recherches sur les berges et sur les eaux du fleuve Saint-Laurent. Vers 17 h 40, à la marée basse, le personnel du Service de sécurité incendie de la Ville de Baie-Comeau a localisé le corps inerte de M. Bernard Roy, allongé sur le dos, à une profondeur d'environ 2,4 mètres, sur le fond rocheux du fleuve Saint-Laurent, dans le secteur de sa disparition.

Après avoir été évacué des eaux du fleuve Saint-Laurent par les pompiers, M. Roy a été pris en charge par les ambulanciers qui ont constaté que ce dernier n'avait plus de signes vitaux et que son corps présentait des signes de rigidité cadavérique rendant impraticable toute manœuvre de réanimation.

M. Roy fut alors transporté à l'Hôpital Le Royer à Baie-Comeau où son décès fut constaté par un médecin à 20 h 30, le même jour.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Une autopsie a été pratiquée le 27 juin 2022 à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec. Le pathologiste a notamment constaté la présence d'une athérosclérose coronarienne sévère, d'une athérosclérose aortique modérée et d'une légère stéatose hépatique, ainsi qu'une congestion et un œdème pulmonaire bilatéral. Aucune lésion traumatique, aucune évidence d'intervention d'un tiers ni aucune autre lésion anatomique préexistante ayant contribué au décès n'a été observée. De plus, aucune infection à la COVID-19 n'a été détectée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. Les analyses sanguines n'ont révélé aucun alcool, aucune drogue ni aucun médicament.

ANALYSE

M. Bernard Roy habitait avec sa conjointe dans une résidence unifamiliale située sur le territoire de la Municipalité de Baie-Trinité.

Le dossier médical de M. Roy indique qu'il ne souffrait d'aucune maladie chronique diagnostiquée et ne prenait aucun médicament.

Selon ses proches, M. Roy allait bien et ne s'était plaint de rien dans les jours et les heures précédant son décès et n'avait jamais tenu de propos suicidaires. De plus, il n'avait pas beaucoup d'expérience dans la plongée en apnée et il s'agissait de sa première sortie cette année.

Le 24 juin 2022, vers 4 h 30, alors que la marée était basse, M. Roy a quitté son domicile pour faire de la plongée en apnée, dans le fleuve Saint-Laurent, en face de sa résidence. Il portait alors une combinaison isothermique perméable (wetsuit) de 7 mm, à manches longues et s'arrêtant à mi-cuisse, des palmes, des gants, une cagoule, un masque avec tuba et une ceinture de plomb. Il n'avait pas mis le bas de sa combinaison, car il affirmait que l'eau n'était pas assez froide. Vers 5 h 40, il a été aperçu pour la dernière fois par sa conjointe, alors qu'il nageait dans l'eau du fleuve Saint-Laurent, près d'un rocher, en face de sa résidence. À ce moment, il ne manifestait aucun signe de détresse. Sa conjointe a alors décidé de se recoucher avant d'aller travailler. Vers 7 h 10, lorsque sa conjointe s'est réveillée, elle a constaté l'absence de M. Roy et a contacté des proches qui ont alors effectué des recherches dans les environs et sur le fleuve Saint-Laurent avec une embarcation, avant de communiquer avec les secours.

Selon les pompiers qui sont intervenus sur place, lors de la disparition de M. Roy, la température de l'eau se situait entre 5 et 10 °C. À cette température, même avec une combinaison isothermique, les signes d'hypothermie et d'altération de l'état de conscience peuvent se faire ressentir rapidement.

L'ensemble des évidences recueillies laisse présumer que M. Roy est vraisemblablement décédé par noyade, le matin du 24 juin 2022, à la suite d'un probable malaise cardiaque lors d'une plongée en apnée prolongée dans les eaux froides du fleuve Saint-Laurent.

CONCLUSION

M. Bernard Roy est décédé d'une asphyxie par noyade consécutive à une arythmie cardiaque résultant d'une maladie coronarienne athérosclérotique sévère et d'une hypothermie environnementale.

Il s'agit d'un décès accidentel.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Saint-Philémon, ce 11 décembre 2022.



Me Donald Nicole, coroner